Bilan annuel

Animation du site Natura 2000 de la Gélise
Année 2016

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Pays d'Albret Porte de Gascogne

10 place Aristide Briand – Centre Haussmann – 47600 NERAC

Téléphone : 05 53 97 43 80 - Fax : 05 53 97 43 81

Site : www.pays-albret.fr

Structure animatrice

Syndicat Mixte du Pays d'Albret

10 place Aristide Briand, 47600 NERAC

05 53 97 43 80

Animatrice Natura 2000 : Marine FONT

05 53 97 70 50 – 06 43 75 94 13

n2000.gelise@pays-albret.fr

Sommaire

SOMMAIRE *3*

A. PREAMBULE *4*

I. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LE SITE NATURA 2000 5
II. L'ANIMATION 5
III. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 5
IV. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE 9

B. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES *10*

I. LES CONTRATS ET LA CHARTE NATURA 2000 11
II. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 11
III. LES AUTRES OUTILS FINANCIERS 17

C. AIDE TECHNIQUE *18*

D. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION *20*

I. CREATION/MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION 21
II. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATION 22
III. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS 23
IV. SENSIBILISATION DES SCOLAIRES 25
V. ANIMATION DE RESEAU 25

E. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES *27*

F. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DU PROGRAMME D'ACTIONS *29*

G. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE *31*

I. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE 32
1. Organisation de réunion du comité de pilotage *32*
2. Animation de groupes de travail *32*
3. Réunions avec les services de l'Etat *33*
II. AUTRES ACTIONS 33

H. SYNTHESE *34*

I. REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL 35
II. AVIS GLOBAL SUR LES ACTIONS MENEES 36
III. AVIS GLOBAL SUR LES RESULTATS OBTENUS 36
IV. PERSPECTIVES POUR L'ANIMATION FUTURE 37

A. Préambule

I. Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 concerné par ce bilan d'animation est le site Natura 2000 de la Gélise (FR7200741), désigné au titre de la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Le document d'objectifs de ce site a été élaboré par le bureau d'études ETEN Environnement et a été validé en mai 2013. L'animation a officiellement débuté cette année avec l'arrivée d'une animatrice, Marine FONT, le 1er janvier 2016.

II. L'animation

Le Syndicat Mixte du Pays d'Albret porte l'animation du site Natura 2000 depuis mars 2015. A ce titre, il a embauché une animatrice, Marine FONT, présente depuis le 1er janvier 2016, qui travaille à temps plein sur l'animation du site.

Son poste est subventionné à 80% par l'Etat (fonds FEADER) et par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les 20% restants correspondent à de l'auto-financement, partagés entre le Syndicat Mixte du Pays d'Albret, dont le territoire d'action correspond au réseau hydrographique situé dans le Lot-et-Garonne, et le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Izaute qui est chargé de la gestion du reste du réseau hydrographique du bassin versant de la Gélise (dans le Gers et dans les Landes).

Ce présent bilan correspond à la première année d'animation.

III. Rappel des enjeux et objectifs du document d'objectifs

La désignation du site Natura 2000 de la Gélise au titre de la Directive "Habitats, Faune, Flore" a été motivée par la présence de deux habitats d'intérêt communautaire :

- les forêts alluviales à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior* – 91E0
- les chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* – 9230

Les espèces suivantes sont également présentes dans le formulaire standard de données du site Natura 2000 de la Gélise, mais elles n'ont pas été retrouvées lors des inventaires mis en place pour l'élaboration du document d'objectifs :

- l'écrevisse à pattes blanches – *Austropotamobius pallipes*,
- le Vison d'Europe – *Mustela lutreola*,
- la Bouvière – *Rhodeus amarus*,
- le Toxostome – *Parachondrostoma toxostoma*.

Cependant, d'autres habitats et espèces d'intérêt communautaire ont été retrouvés suite aux inventaires, en voici la liste complète :

Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots (3260-5)	Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale* (1044)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (3130)	Gomphe de Graslin – *Gomphus graslinii* (1046)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Cuivré des marais – *Lycaena dispar* (1060)
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4)	Damier de la Succise – *Euphydryas aurinia* (1065)
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines (6430-B)	Lucane cerf-volant – *Lucanus cervus* (1083)
Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest (6510-1)	Grand Capricorne – *Cerambyx cerdo* (1088)
Landes atlantiques fraîches méridionales (4030-8)	Lamproie de Planer – *Lampetra planeri* (1096)
Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130-2)	Chabot – *Cottus gobio* (1163)
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanea*, *Salicion albae*) (91E0)*	Cistude d'Europe – *Emys orbicularis* (1220)
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum* (1304)
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)	Loutre – *Lutra lutra* (1355)

* habitat prioritaire

Au total, le site Natura 2000 de la Gélise compte donc 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 est prioritaire, et 11 espèces d'intérêt communautaire, ou 12 si on compte le Vison d'Europe pour lequel aucun inventaire spécifique n'a été réalisé mais qui est potentiellement présent.

Agrion de Mercure

Cistudes d'Europe

Loutre d'Europe

Afin de préserver ces habitats et ces espèces d'intérêt communautaire, 12 objectifs de développement durable ont été définis pour le site Natura 2000 de la Gélise :

- Objectif A : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire…)
- Objectif B : maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences de la faune et de la flore
- Objectif C : conserver/restaurer les zones humides
- Objectif D : limiter le dérangement des espèces et la dégradation des habitats (piétinement, déchets…)
- Objectif E : conserver/restaurer la ripisylve
- Objectif F : favoriser la restauration et la gestion des milieux ouverts et semi ouverts compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif G : favoriser une gestion des milieux forestiers compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif H : contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- Objectif I : assurer la mise en œuvre du document d'objectifs
- Objectif J : contribuer à la compréhension des enjeux écologiques et faciliter leur prise en compte
- Objectif K : contribuer à la mise en cohérence des différents programmes d'aménagement ou de gestion de site et s'assurer de l'intégration des enjeux de biodiversité
- Objectif L : améliorer les connaissances du site et assurer les suivis nécessaires

Pour atteindre ces objectifs, 31 mesures ont été identifiées dans le document d'objectifs :

Code	Intitulé	Moyens disponibles
Mesure A1	Encourager la restauration, l'entretien, l'équipement des ouvrages hydrauliques de régulation des niveaux d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure A2	Restauration sélective de la fonctionnalité de certaines annexes hydraulique à potentiel piscicole	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure A3	Aménager les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe	Contrat ni-ni
Mesure B1	Développer une gestion concertée des niveaux d'eau, mise en place d'un protocole d'ouverture/fermeture des vannes	Animation
Mesure C1	Promouvoir la restauration et l'entretien des étangs et des mares	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure C2	Maintenir des surfaces prairiales en zone inondable	MAEC
Mesure C3	Elargir les bandes enherbées	MAEC
Mesure C4	Entretien mécaniques des formations végétales hygrophiles	Contrat ni-ni MAEC
Mesure C5	Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure D1	Maîtriser la fréquentation dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement	Contrat ni-ni
Mesure E1	Entretenir et restaurer les ripisylves, végétations de berge, et enlever de façon raisonnée les embâcles	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E2	Mise en défens de la ripisylve et aménagement de points d'abreuvement sur les prairies pâturées en bordure de cours d'eau	Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E3	Conserver ou créer de la ripisylve ou des bandes enherbées (ou de gel) au-delà des exigences réglementaires	Contrat forestier MAEC
Mesure F1	Favoriser la reconversion des cultures en prairies	MAEC
Mesure F2	Favoriser une gestion extensive des prairies	Contrat ni-ni MAEC
Mesure F3	Gestion des refus sur les prairies pâturées par un entretien mécanique	Contrat ni-ni
Mesure G1	Encourager les pratiques de régénération dirigées pour favoriser l'émergence du semis et de la régénération naturels	Contrat forestier
Mesure G2	Conserver les vieux chênes (gîtes d'espèces d'intérêt communautaire) sur les parcelles forestières	Contrat forestier
Mesure G3	Diversifier les habitats ou micro-habitats par ouverture ou réouverture des parcelles ou d'îlots	Contrat ni-ni Contrat forestier
Mesure G4	Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques	Contrat forestier
Mesure H1	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat ni-ni
Mesure H2	Aide au développement d'un réseau de lutte contre le Vison d'Amérique et à la mise en œuvre de cette lutte sur le terrain	Animation
Mesure I1	Faire émerger les contrats Natura 2000 puis assurer un soutien technique aux maîtres d'ouvrage	Animation
Mesure I2	Elaborer le plan agro-environnemental en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et les services de l'Etat	Animation
Mesure I3	Informer les usagers du site sur la charte Natura 2000	Animation
Mesure J1	Informer les usagers, le public scolaire, les acteurs locaux et la population sur les enjeux liés à Natura 2000	Animation
Mesure J2	Assurer un partenariat avec les interlocuteurs des domaines du loisir, tourisme, sport, afin d'améliorer la prise en compte des habitats patrimoniaux dans leurs activités	Animation
Mesure K1	Veille générale sur le site : suivi des politiques publiques et analyse des projets vis-à-vis de la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Animation

Mesure L1	Mettre en place un tableau de bord de la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (indicateurs/bilan annuel)	Animation
Mesure L2	Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et espèces visées en perspective de l'évaluation finale du document d'objectifs	Animation
Mesure L3	Améliorer les connaissances sur les populations animales et les herbiers aquatiques	Animation

IV. Missions de la structure animatrice

Les missions du Syndicat Mixte du Pays d'Albret s'articulent autour des volets suivants :

- Actions contractuelles pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : MAEC, contrats forestiers, contrats ni-ni, charte
- Aide technique pour les projets de gestion et de restauration des milieux naturels et pour les évaluations des incidences
- Information, communication, sensibilisation et animation de réseau
- Suivis scientifiques et techniques et amélioration des connaissances
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière, et animation de la gouvernance du site

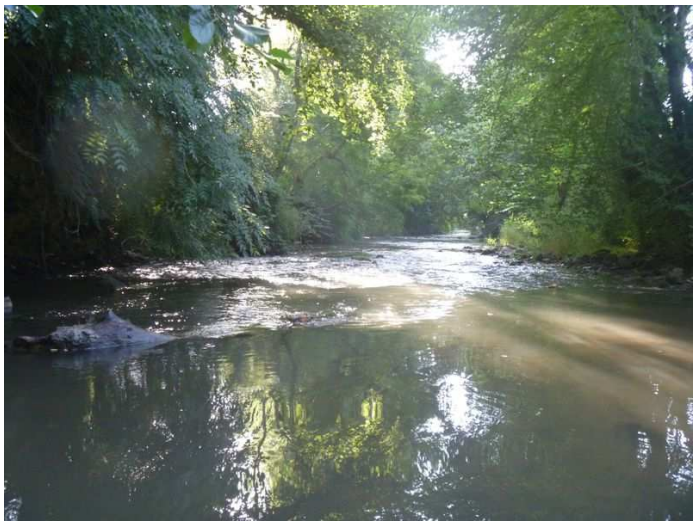

La Gélise sur la commune de Sos

B. Gestion des habitats et des espèces

I. Les contrats et la charte Natura 2000

Au cours de cette première année d'animation, des propriétaires ont été contactés (téléphone, mail, rencontre lors d'actions de sensibilisation ou à domicile,…), une aide technique a été apportée sur les projets des propriétaires (cf. partie C. Aide technique), une information sur les possibilités de financement a été donnée, mais aucun contrat Natura 2000 n'a pour le moment été mis en place sur le site Natura 2000 de la Gélise.

Lors des contacts avec les propriétaires (aides techniques, rencontre lors d'animation de stands…) et de l'information donnée lors de réunions ou via les supports de communication (cf. partie C. Aide technique, et partie D. Information, communication, sensibilisation), une information est apportée sur la possibilité pour eux de s'engager dans une charte Natura 2000.

A l'heure actuelle, une seule demande d'adhésion à la charte a été déposée par un propriétaire privé pour des terrains qu'il possède en bordure du ruisseau de Crabignan, sur les communes de Rimbez-et-Baudiets (40) et de Sos (47). Cela concerne une surface de 41 840 m².

66 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 4 % du temps de travail.

II. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Une grande partie du site Natura 2000 de la Gélise est constitué d'espaces agricoles, il était donc pertinent de mettre en place un PAEC pour le territoire situé en Aquitaine. En effet, la partie du site situé dans le Gers était déjà concernée par le PAEC du Bas Armagnac, piloté par l'ADASEA du Gers, et lancé en 2015.

Le délai étant très court (arrivée de l'animatrice le 4 janvier pour un dépôt du PAEC le 19 février), le document a été élaboré en interne, en prenant exemple sur des PAEC voisins. Ce document a été mis en consultation auprès des chambres d'agriculture 40 et 47 et des services de l'Etat (DDT 47, DDTM 40 et DREAL) avant transmission à la Région pour validation.

Voici les mesures qui ont été définies :

Code mesure / Nom mesure	Couvert concerné	Engagements unitaires	Objectifs	Caractéristiques	Rémunération
AQ_GELI_HE01 : réouverture d'une prairie	Prairies	OUVERT_01	Rouvrir des surfaces en cours de fermeture ne permettant plus une exploitation par fauche ou par pâturage afin d'éviter la banalisation des milieux et donc de favoriser la biodiversité	Mettre en œuvre les programmes d'ouverture et d'entretien Absence de désherbage chimique	246,76 €/ha/an
AQ_GELI_HE02 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 15 jours	Prairies	HERBE_06	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche de manière extensive par une fauche tardive	Absence de fauche entre le 1er mars et le 1er juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	95,36 €/ha/an
AQ_GELI_HE03 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours	Prairies	HERBE_06	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche de manière extensive par une fauche tardive	Absence de fauche entre le 1er mars et le 15 juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	171,86 €/ha/an
AQ_GELI_HE04 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 15 jours et absence de fertilisation azotée	Prairies	HERBE_03 HERBE_06	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche de manière extensive par une fauche tardive et une absence de fertilisation azotée	Absence de fauche entre le 1er mars et le 1er juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence totale d'apport de fertilisants azotés	127,83 €/ha/an
AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	Prairies	HERBE_03 HERBE_06	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche de manière extensive par une fauche tardive et une absence de fertilisation azotée	Absence de fauche entre le 1er mars et le 15 juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence totale d'apport de fertilisants azotés	204,33 €/ha/an
AQ_GELI_HE06 : gestion extensive d'une prairie de fauche en zone inondable avec retard de fauche de 15 jours	Prairies	HERBE_03 HERBE_06 MILIEU_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche situées en zone inondable de manière extensive par une fauche tardive / inciter les exploitants à remettre en état leurs parcelles après inondation pour éviter l'abandon	Absence de fauche entre le 1er mars et le 1er juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence totale d'apport de fertilisants azotés Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	165,55 €/ha/an
AQ_GELI_HE07 : gestion extensive d'une prairie de fauche en zone inondable avec retard de fauche de 30 jours	Prairies	HERBE_03 HERBE_06 MILIEU_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies de fauche situées en zone inondable de manière extensive par une fauche tardive / inciter les exploitants à remettre en état leurs parcelles après inondation pour éviter l'abandon	Absence de fauche entre le 1er mars et le 15 juin Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence totale d'apport de fertilisants azotés Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	242,05 €/ha/an
AQ_GELI_HE08 : gestion extensive d'une prairie pâturée	Prairies	HERBE_03 HERBE_04 OUVERT_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies pâturées de manière extensive en supprimant les apports d'intrants et en limitant le chargement	Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Respecter un chargement maximal moyen annuel de 1,2 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours Elimination manuelle ou mécanique des	203,33 €/ha/an

				rejets ligneux et autres végétaux indésirables ou envahissants	
AQ_GELI_HE09 : gestion extensive d'une prairie pâturée en milieu humide	Prairies	HERBE_03 HERBE_04 HERBE_13 OUVERT_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies pâturées de manière extensive en supprimant les apports d'intrants et en limitant le chargement afin de préserver les milieux humides	Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Respecter un chargement maximal moyen annuel de 1 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours Mettre en œuvre le plan de gestion élaboré par la structure animatrice Elimination manuelle ou mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ou envahissants	323,33 €/ha/an
AQ_GELI_HE10 : gestion extensive d'une prairie pâturée en zone inondable	Prairies	HERBE_03 HERBE_04 OUVERT_02 MILIEU_02	Maintenir et améliorer l'entretien des prairies pâturées de manière extensive en supprimant les apports d'intrants et en limitant le chargement / inciter les exploitants à remettre en état leurs parcelles après inondation pour éviter l'abandon	Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction de retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Respecter un chargement maximal moyen annuel de 1,2 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours Elimination manuelle ou mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ou envahissants Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	241,05 €/ha/an
AQ_GELI_HE11 : élargir les bandes enherbées	Grandes cultures	COUVER_06	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Respecter une largeur minimale de 10 m en bordure de cours d'eau et de 5 m en bordure d'éléments topographiques intéressants	285,52 €/ha/an
AQ_GELI_HE12 : conversion d'une culture en prairie	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	317,99 €/ha/an
AQ_GELI_HE13 : conversion d'une culture en prairie de fauche avec retard de fauche de 15 jours	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_06	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence de fauche entre le 1er mars et le 1er juin	413,35 €/ha/an
AQ_GELI_HE14 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_06	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des	489,85€/ha/an

				surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence de fauche entre le 1er mars et le 15 juin	
AQ_GELI_HE15 : conversion d'une culture en prairie pâturée	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_04	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Respecter un chargement maximal annuel moyen de 1,2 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours	393,43 €/ha/an
AQ_GELI_HE16 : conversion d'une culture située en zone inondable en prairie	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 MILIEU_02	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	355,71 €/ha/an
AQ_GELI_HE17 : conversion d'une culture située en zone inondable en prairie de fauche avec retard de fauche de 15 jours	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_06 MILIEU_02	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence de fauche entre le 1er mars et le 1er juin Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	451,07 €/ha/an
AQ_GELI_HE18 : conversion d'une culture située en zone inondable en prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_06 MILIEU_02	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires Absence de fauche entre le 1er mars et le 15 juin Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	527,57 €/ha/an
AQ_GELI_HE19 : conversion d'une culture située en zone inondable en prairie pâturée	Grandes cultures	COUVER_06 HERBE_03 HERBE_04 MILIEU_02	Implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes pour améliorer la biodiversité et limiter l'impact des grandes cultures sur les cours d'eau	Mettre en place un couvert herbacé, en respectant ceux autorisés Maintenir le couvert pérenne et sa localisation initiale Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits	431,15 €/ha/an

				phytosanitaires Respecter un chargement maximal annuel moyen de 1,2 UGB/ha En cas de fauche : retard de 30 jours Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation	
AQ_GELI_GC01 : mise en gel de terres arables	Grandes cultures	COUVER_08	Améliorer la localisation des parcelles en jachère et le choix des couverts à y implanter	Mettre en place un couvert herbacé en fonction des recommandations de la structure animatrice Absence de toute intervention mécanique entre le 1er mars et le 15 juin Absence totale d'apport de fertilisants azotés Interdiction du retournement des surfaces Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	160 €/ha/an
AQ_GELI_PE01 : entretien des mares et des plans d'eau	Plans d'eau	LINEA_07	Réaliser un entretien des mares et des plans d'eau situés en milieu agricole permettant de maintenir l'ensemble des rôles de ces milieux particuliers	Mettre en œuvre le plan de gestion réalisé par la structure animatrice Interdiction de colmatage plastique Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires	149,16 €/ha/an
AQ_GELI_RO01	Roselières	MILIEU_04	Favoriser les pratiques d'exploitation des roselières permettant la conservation et la protection de la biodiversité et pour leur rôle paysager et épurateur	Mettre en œuvre le plan de gestion réalisé par la structure animatrice Maintien de la roselière	174,72 €/ha/an

Les parcelles éligibles sont les îlots PAC situés en Aquitaine inclus en totalité ou en partie, ou bordant le site Natura 2000 de la Gélise, soit environ 2300 ha ; la surface totale du territoire concerné par le PAEC étant de 4300 ha environ. Le budget global pour la période 2015-2021 a été défini à 784 550 €.

Suite à la validation par la Région, le PAEC a été présenté aux agriculteurs concernés au cours de 2 réunions qui ont eu lieu successivement sur les communes d'Escalans (40) et de Poudenas (47).

104 agriculteurs ont été conviés et une vingtaine est venue. Quelques agriculteurs ont été rencontrés individuellement suite à cette réunion, et grâce au bouche à oreille, d'autres ont contacté directement l'animatrice pour avoir plus de renseignements. En tout, 16 agriculteurs ont été rencontrés.

Pour l'année 2016, 8 agriculteurs se sont engagés dans une MAEC, dont 6 dans les Landes et 2 dans le Lot-et-Garonne, pour une surface de 100,07 ha et un montant total de subvention par an de 27 330,66 €, soit 136 653,30 € pour les 5 années d'engagements. Chaque contractualisation a donné lieu à une visite de l'exploitation et notamment des parcelles engagées pour établir un diagnostic d'exploitation et de parcelles.

Parcelle engagée dans une MAEC "Conversion de culture en prairie" – Parleboscq (40)

Parcelle engagée dans une MAEC "Réouverture d'une prairie" – Sainte-Maure-de-Peyriac (47)

Parcelle engagée dans une MAEC "Gestion extensive d'une prairie de fauche" – Parleboscq (40)

Parcelle engagée dans une MAEC "Gestion extensive d'une prairie de fauche" – Escalans (40)

Un suivi est prévu pour les années de contractualisation, sous forme d'un suivi photos, de discussions avec les agriculteurs pour connaître leurs difficultés et pour des ajustements éventuels, éventuellement d'un suivi écologique…

Voici le détail des contractualisations pour l'année 2016 :

Type d'agriculture	Commune	MAEC choisie(s)	Surface engagée	Subvention
Agriculteur céréalier - Viticulteur	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	0,32 ha	65,38 €/an
		AQ_GELI_HE14 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours (hors zone inondable)	7,70 ha	3771,84 €/an
Agriculteur céréalier	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE14 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours (hors zone inondable)	4,17 ha	2042,67 €/an
		AQ_GELI_HE18 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours (en zone inondable)	5,45 ha	2875,26 €/an
Agriculteur céréalier	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE14 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours (hors zone inondable)	1,27 ha	622,11 €/an
		AQ_GELI_HE18 : conversion d'une culture en prairie avec retard de fauche de 30 jours (en zone inondable)	3,78 ha	1994,21 €/an
Eleveur	Poudenas (47)	AQ_GELI_HE08 : gestion extensive d'une prairie pâturée	33,79 ha	6870,52 €/an

Eleveur	Ste-Maure-de-Peyriac (47)	AQ_GELI_HE01 : réouverture d'une prairie	0,97 ha	239,36 €/an
		AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	4,3 ha	878,62 €/an
		AQ_GELI_HE07 : gestion extensive d'une prairie de fauche en zone inondable avec retard de fauche de 30 jours	1,19 ha	288,04 €/an
Agriculture en polyculture	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE06 : gestion extensive d'une prairie de fauche en zone inondable avec retard de fauche de 15 jours	4,23 ha	700,28 €/an
Viticulteur	Parleboscq (40)	AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	14,92 ha	3048,60 €/an
		AQ_GELI_HE07 : gestion extensive d'une prairie de fauche en zone inondable avec retard de fauche de 30 jours	7,07 ha	1711,29 €/an
Eleveur	Escalans (40)	AQ_GELI_HE05 : gestion extensive d'une prairie de fauche avec retard de fauche de 30 jours et absence de fertilisation azotée	4,15 ha	847,97 €/an
		AQ_GELI_HE08 : gestion extensive d'une prairie pâturée	6,76 ha	1374,51 €/an
		Total	**100,07 ha**	**27 330,66 €/an**

318 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 20 % du temps de travail. Ceci inclus l'élaboration du PAEC, les réunions et les rencontres avec les agriculteurs, les contacts avec les partenaires…

III. Les autres outils financiers

La Gélise et ses principaux affluents sont gérés par le Syndicat Mixte du Pays d'Albret pour la partie située en Lot-et-Garonne et par le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Izaute pour la partie située dans le Gers et dans les Landes. A ce titre, ils perçoivent des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux et des Communes pour mener à bien les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Le Syndicat Mixte du Pays d'Albret est doté d'un Plan Pluriannuel de Gestion qui a été déclaré d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral le 20 juillet 2016, et qui fait suite au précédent programme 2005-2015. Celui-ci fixe le programme des travaux envisagés pour les 5 années à venir, reconductible pour 5 ans.

Cette année, 10300 m de berges de la rivière Gélise a été entretenue, du seuil de Poudenas jusqu'au moulin de Lasserre à Mézin, et 6300 m de berges sur le Capignon, du pont de la D149 sur la commune de Réaup-Lisse jusqu'à la confluence avec la Gélise. Sur ce cours d'eau, des aménagements visant à diversifier les écoulements ont également été mis en place à l'aval du lieu-dit "La Tuilerie" sur la commune de Réaup-Lisse, en partenariat avec l'association de pêche sur environ 200 m. Le montant des travaux effectués s'élève à 73000 € TTC pour les trois chantiers

Dans le Gers et les Landes, seuls quelques travaux ponctuels d'enlèvement d'embâcles sont effectués car il n'y a à ce jour aucune DIG pour ce territoire. Le Plan Pluriannuel de Gestion est en cours de rédaction par le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Izaute.

Ces travaux sont gérés par deux techniciens de rivière (un dans chaque syndicat) avec lesquels l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise travaille de manière coordonnée.

C. Aide technique

Cette mission a pour but d'encadrer les propriétaires privées sur les actions qu'ils souhaitent mettre en place dans le site Natura 2000 de la Gélise.

Ainsi, l'animatrice du site a rencontré un certain nombre de propriétaire afin de les conseiller sur leurs actions, les sensibiliser sur les impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ou les aider à réaliser des évaluations d'incidence. A chaque fois, une information sur les contrats susceptibles de les intéresser a été donnée, ainsi que des informations sur la charte Natura 2000.

La liste des propriétaires figure dans le tableau ci-dessous.

Type de propriétaire	Commune	Projet	Contrats potentiels	Code Espèces/Habitats concernés (existants ou potentiels)
Propriétaire d'un centre équestre	Eauze (32)	Entretien de la ripisylve Création d'une mare	C1, E1	1044, 1046, 1060, 1065, 1096, 1163, 1220, 1304, 1355, 1356 6430, 6510, 91E0*
Propriétaire forestier	Rimbez-et-Baudiets (40)	Défrichement en milieu forestier Restauration de la retenue d'eau en aval de son moulin Restauration d'une zone humide	G3	1046, 1083, 1088, 1096, 1163,1220, 1356 6430, 9190, 9230, 91E0*
Propriétaire privé	Réaup-Lisse (47)	Entretien de plans d'eau Gestion/Restauration de zones humides	A1, C5, E1, G3	1044, 1046, 1060, 1065, 1096, 1163, 1220, 1304, 1355, 1356 91E0*
Propriétaire privé	Barbaste (47)	Restauration/Mise en valeur d'une zone humide ou réhabilitation d'un plan d'eau	G3	1044, 1046, 1060, 1065, 1083, 1088, 1096, 1163, 1304, 1356 6430, 91E0*
Propriétaire privé	Parleboscq (40)	Restauration de la retenue d'eau en aval de son moulin	C1	1046, 1060, 1065, 1096, 1163, 1220, 1356 3260, 6430
Propriétaire d'une pépinière forestière	Ramouzens (32)	Reconversion d'une peupleraie en prairie Entretien du bief de son moulin (végétation + curage éventuellement)	C5, G3	1044, 1046, 1096, 1163, 1220, 1356 6430, 91E0*
Propriétaire d'un camping	Réaup-Lisse (47)	Restauration d'un plan d'eau Gestion et mise en valeur d'une zone humide Valorisation pédagogique	A1, C1, C5, F2	1044, 1046, 1060, 1065, 1083, 1088, 1096, 1163, 1220, 1304, 1355, 1356 6430, 6510
Propriétaire privé	Poudenas (47)	Défrichement en milieu forestier Création d'une mare	C1, G3	1044, 1046, 1060, 1065, 1220, 1304, 1356
Propriétaire privé	Poudenas (47)	Réouverture d'une parcelle embroussaillée	G3	1044, 1046, 1060, 1065, 1304
Propriétaire privé	Parleboscq (40)	Reconversion d'une peupleraie en prairie Entretien de la ripisylve	E1, F2	1044, 1046, 1060, 1065, 1220, 1304, 1355, 1356 6510, 91E0*
Propriétaire privé	St-Pé-St-Simon (47)	Curage du bief de son moulin Aide à l'évaluation des incidences		
Propriétaire privé	Mézin (47)	Curage du bief de son moulin Aide à l'évaluation des incidences		

153 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 10 % du temps de travail.

D. Information, communication, sensibilisation

L'animation du site Natura 2000 de la Gélise ayant débuté en 2016, cette mission occupe une place importante dans le travail de l'animatrice, pour faire connaître le site et pour sensibiliser les acteurs, les partenaires, le grand public et les scolaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Les Elus du territoire ont fait de la communication l'objectif prioritaire des missions de l'animatrice.

572 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 37 % du temps de travail.

I. Création/Mise à jour d'outils de communication

Trois supports de communication ont été créés cette année :

- un site Internet, créé en partenariat avec l'ATEN. Il est visible à l'adresse http://gelise.n2000.fr et regroupe toutes les informations sur Natura 2000 et sur le site de la Gélise. Les supports de communication y sont disponibles en téléchargement, ainsi que le document d'objectifs, les comptes rendus de réunions/comité de pilotage ou autres documents utiles. Les actualités du site Natura 2000 de la Gélise y figurent également.

- une plaquette d'information, réalisée en interne et imprimée en 2500 exemplaires pour un montant de 260,40 € TTC. Cette plaquette, un triptyque, regroupe toutes les informations utiles sur le site Natura 2000 de la Gélise ainsi que les coordonnées de la structure animatrice. Elle a été distribuée auprès des partenaires : communes, offices de tourisme, DDT… et elle est distribuée lors des rencontres avec les acteurs ou les propriétaires privés.

Le site Natura 2000 de la Gélise

- une lettre d'information, semestrielle, composée de 4 pages A4. Le premier numéro est sorti en juillet, avec un tirage à 1000 exemplaires pour un montant de 266,58 € TTC. Il a été distribué dans les communes et contenait des informations plutôt générales sur le site Natura 2000 de la Gélise, sur les contrats disponibles et sur la charte, ainsi qu'un zoom sur la Loutre.

- un article dans l'écho de la Gélise, un magazine semestriel, a été rédigé. Il est paru dans le n°51 de juin 2016. Il reprend les informations figurant dans la plaquette d'information.

Le site Natura 2000 de la Gélise, un site cours d'eau

Questions - Réponses

Le réseau Natura 2000

Qui contacter ?

236 heures ont été passées sur cette mission de création de supports de communication pour l'année 2016, soit 15 % du temps de travail.

II. Organisation de réunions d'information ou de manifestation

Afin de présenter la phase d'animation pour le site Natura 2000 de la Gélise aux Elus du territoire, deux réunions ont été organisées, le 18 et le 25 février, respectivement à Mézin et à Eauze. 17 communes étaient représentées (sur les 28 qui sont concernées par le site Natura 2000 de la Gélise). Les Elus se sont montrés très réceptifs et intéressés.

Des réunions d'information avec les agriculteurs ont également été organisées afin de les informer sur le dispositif MAEC (cf. partie B.II.).

Réunion d'information auprès des Elus du territoire
Mézin, le 18 février 2016

Du 18 au 22 mai 2016 a eu lieu la fête de la nature 2016, manifestation nationale annuelle ayant pour but de faire découvrir la nature au grand public. L'animatrice a mis en place deux sorties de découverte du site Natura 2000 de la Gélise auprès du grand public. La première a eu lieu le 18 mai sur la commune de Réaup-Lisse. La seconde a eu lieu sur les communes d'Eauze,

de Parleboscq et de Castelnau d'Auzan le 21 mai. Au total, près d'une quinzaine de personnes ont participé à ces évènements.

Randonnée Nature organisée dans le cadre de la Fête de la Nature 2016

III. Participation à des manifestations

Au cours de l'année 2016, l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise a été sollicitée a plusieurs reprises pour participer à des manifestations organisées par des communes :

- La commune de Saint-Pé-Saint-Simon a sollicité l'animatrice à intervenir pour présenter le dispositif Natura 2000 lors de son conseil municipal le 11 mars 2016. Les échanges ont été très constructifs et la commune de Saint-Pé-Saint-Simon a montré sa volonté à s'engager activement pour la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.
- la Garenne Partie de Nérac est un éco-festival qui permet aux acteurs locaux de communiquer sur le développement durable et le respect de l'environnement. L'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise y a participé à trois reprises :
    - participation à une sortie en canoë, conjointement avec le Technicien de Rivière et le Canoë Kayak Club d'Albret de Lavardac, à la découverte de la Gélise,
    - animation d'un stand Natura 2000 / rivières de l'Albret,
    - conférence sur le site Natura 2000 de la Gélise.

  Cette manifestation a permis de toucher un certain nombre de personnes résidants dans ou à proximité du site Natura 2000 de la Gélise.

Sortie Canoë organisée dans le cadre de la Garenne Partie 2016 de Nérac (47)

Animation d'un stand pendant la Garenne Partie 2016 de Nérac

Stand – Forum de Mézin – 03/09/2016

- le forum des associations de Mézin a eu lieu le 3 septembre 2016. Il regroupe les différents acteurs du territoire et à ce titre, l'animatrice Natura 2000 du site de la Gélise y a été conviée. La présence de l'animatrice a permis de prendre plusieurs contacts intéressants, et notamment avec le propriétaire d'un camping sur la commune de Réaup-Lisse (47) qui a des projets intéressants pour la préservation de la biodiversité (cf. partie C. Aide technique).

- la fête de la Saint-Simon, sur la commune de Saint-Pé-Saint-Simon (47), est organisée tous les ans par la commune et les associations locales. Cette année, elle a eu lieu le 25 septembre 2016, et l'animatrice Natura 2000 a été conviée pour animer la randonnée du matin.

SAINT-PÉ-SAINT-SIMON

La fête à Saint-Pé-Saint-Simon

La fête de Saint-Pé-Saint-Simon s'est déroulée le dimanche 25 septembre par un temps humide et frais. Elle commençait par une randonnée botanique organisée par Land'Albret, commentée par Marine Font, animatrice de Natura 2 000, et par le 1er adjoint Claude Marin. Celle-ci leur faisait découvrir les particularités de cette randonnée, les lieux encore vierges et ceux modifiés par l'homme. Pierre Cadot, architecte du patrimoine commentait l'histoire de la vieille église devant une centaine de personnes. C'était au tour de Jean Grosselle, président de l'association APRES (Association Pour la Restauration de l'Église St. Simon) de présenter l'association et de montrer les travaux de restauration du mur d'enceinte de l'église effectués par une équipe de bénévoles depuis deux mois.

Vers 12 h 30, un convivial apéritif était offert par madame le maire Christiane Labat qui exprimait sa satisfaction de voir tant de monde participer à la fête du petit village, malgré une météo maussade. Cet apéritif précédait un succulent repas, dont le bénéfice permettra de financer une partie des travaux de restauration de l'église Saint-Simon.

Lors de la fête, Jean Grosselle présente les travaux de l'association APRES./Photo DDM, JCS

IV. Sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires est une mission importante du travail d'animateur Natura 2000, car elle permet de communiquer sur la préservation des espèces et des habitats du site Natura 2000 de la Gélise non seulement auprès des enfants, mais également auprès des parents de façon indirecte. Il s'agit d'un public très local qui vit dans ou à proximité du site, et qui est donc susceptible de s'engager dans la démarche Natura 2000.

En 2016, l'animatrice a participé à trois animations organisées auprès des scolaires :

- le 28 janvier : une animation pour la journée mondiale des zones humides auprès de classes de primaire, en partenariat avec la Fédération de Pêche. Une cinquantaine d'élèves étaient présents.

- le 13 octobre : une animation auprès d'une classe de seconde du lycée de Nérac, sur le thème de la biodiversité et des impacts de l'homme sur celle-ci. Les élèves (une trentaine), étaient chargés d'inventorier les différents milieux présents (prairie, forêt, mare, haie), de les comparer, et de constater que sans les activités humaines (compatibles avec la préservation des milieux telles que la fauche tardive ou l'élevage extensif), il n'y aurait pas autant de milieux différents et donc pas autant de diversité.

Animation Lycée de Nérac – 13/10/2016 – Poudenas (47)

- le 29 novembre : une animation auprès d'une classe de quatrième du collège de Mézin (spécialité Sport Nature et Environnement), sur le thème de la continuité écologique dans les cours d'eau, en prenant comme exemple la migration des anguilles.

V. Animation de réseau

Cette partie concerne à la fois la prise de contact ainsi que la communication auprès des différents partenaires et la participation à la vie du réseau Natura 2000.

L'animation du site Natura 2000 ayant débuté en 2016, il était important de prendre contact avec les différents partenaires afin de présenter la démarche Natura 2000 et l'action de la structure animatrice. Ainsi, en début d'année, l'animatrice a contacté par mail les collectivités

territoriales, les partenaires et les services de l'Etat. Suite à cela, elle a rencontré quelques partenaires (la Fédération de Pêche, l'ADASEA du Gers, le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Izaute, le Conseil Départemental, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, le Conservatoire Botanique National Sud Aquitain, les membres du Comité de Bassin de la Gélise) et les services de l'Etat (cf. partie G.I.3.). Elle a également animé deux réunions à destination des Elus des communes du site Natura 2000 de la Gélise (cf. partie D.II.) et a rencontré plus particulièrement les communes de Parleboscq (40), Noulens (32) et Saint-Pé-Saint-Simon (47).

Natura 2000 étant un réseau, il est important de communiquer avec les autres animateurs afin d'échanger sur les actions mises en place dans les différents sites. Ainsi, des échanges par mail ont lieu régulièrement, et des journées techniques sont mises en place 1 à 2 fois par an sur des thèmes précis. Cette année, deux journées ont eu lieu :

- le 31 mars 2016 à Sanguinet (33), sur le thème des sports de nature,
- le 14 novembre 2016 à Villeton (47), sur le thème de la gestion forestière.

Journée Réseau des animateurs Natura 2000 - Sanguinet

L'animatrice a également participé à des comités de pilotage de sites voisins et a échangé pendant une journée sur la mission Natura 2000 auprès d'Alexandra QUENU, animatrice du site Natura 2000 de la Vallée du Ciron.

184 heures ont été passées sur cette mission d'animation de réseau, soit 12 % du temps de travail.

E. Suivis scientifiques et techniques

Il s'agit de la première année d'animation pour le site Natura 2000 de la Gélise. Ainsi, les actions de suivis ne concernent que des actions d'amélioration des connaissances et de la veille sur le terrain.

L'amélioration des connaissances a consisté principalement à une appropriation du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Gélise, à de la bibliographie sur les espèces et les habitats naturels présents, et à une appropriation du territoire. Les formations effectuées par l'animatrice du site Natura 2000, ainsi que la participation à des journées techniques sont également incluses dans cette mission :

- formation de 5 jours dispensée par l'ATEN concernant l'approfondissement de la botanique
- journée technique sur les espèces exotiques envahissantes organisée par le conseil départemental du Lot-et-Garonne
- journée technique sur les landes et les tourbières dispensée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- journée technique sur les espèces végétales dispensée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- journée technique sur la restauration des zones humides organisée par le Forum des Marais Atlantiques

La veille de terrain a consisté principalement à vérifier qu'il n'y ait pas de problèmes sur des zones "sensibles", à aller voir des zones signalées par des propriétaires ou des communes, à vérifier la mise en place des MAEC et à suivre les chantiers d'entretien des cours d'eau menés par le technicien de rivière.

267 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 17 % du temps de travail. Se référer à la partie H. Synthèse pour plus de détails.

F. Veille à la cohérence des politiques publiques et du programme d'actions

Un des rôles de l'animatrice Natura 2000 est de veiller à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site.

Ainsi, lors de rencontres avec des collectivités, des partenaires, des gestionnaires ou des propriétaires privés, un rappel de la réglementation est effectué, afin que leurs projets soient en cohérence avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

L'animatrice a également représenté Natura 2000 lors de réunions techniques liées à d'autres projets de territoire, tel que le SCOT du Pays d'Albret, et elle est en contact avec les techniciens rivière de son secteur afin de vérifier la compatibilité de leurs travaux avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

32 heures ont été passées sur cette mission pour l'année 2016, soit 2 % du temps de travail.

G. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance

I. Organisation de la gouvernance du site

1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Au cours de l'année 2016, une réunion de comité de pilotage a été organisée le 6 septembre sur la commune de Parleboscq.

Voici les points qui ont été abordés :

- rappels sur le dispositif Natura 2000,
- présentation des actions qui ont été menées depuis janvier 2016,
- présentation du programme proposé pour l'animation du site,
- questions diverses.

Une sortie sur le terrain a également été organisée sur des parcelles agricoles engagées dans des MAEC de reconversion de cultures en prairies.

5ème comité de pilotage du site Natura 2000 de la Gélise – 06/09/2016, Parleboscq (40)

45 heures ont été consacrées à cette mission, soit 3 % du temps de travail, incluant la mise à jour de la liste des membres du comité de pilotage, la préparation de la réunion, l'animation de la réunion et le compte-rendu.

2. Animation de groupes de travail

En 2016, une réunion du groupe de travail agriculture a été organisée le 9 novembre 2016 afin de préparer la mise à jour du PAEC pour 2017. Après un bref rappel de Natura 2000, des MAEC et des actions mises en place en 2016, les agriculteurs ont sélectionné les engagements

unitaires qui paraissaient intéressants pour leur territoire. L'animatrice sera ensuite chargée de les assembler pour établir une liste de mesures éligibles pour 2017.

Ce groupe était constitué de :

- deux agriculteurs céréaliers de la commune de Parleboscq (40)
- un éleveur d'ovins de la commune de Poudenas (47)
- un éleveur d'ovins de la commune de Sos (47)
- un apiculteur de la commune de Mézin (47)
- un agriculteur en polyculture-élevage de la commune de Mézin (47)

Le temps de travail assigné à cette mission est inclus dans le temps de travail assigné aux mesures agro-environnementales et climatiques (cf. partie B.II.).

3. Réunions avec les services de l'Etat

L'année 2016 marquant le début de l'animation pour le site Natura 2000 de la Gélise, quelques réunions de travail ont été organisées en début d'année avec les services de l'Etat :

- rencontre avec la DDTM des Landes (Gilbert TAROZZI) le 21 janvier, sur une demi-journée,
- rencontre avec les DDT du Gers et du Lot-et-Garonne (Michel LANS et Sylvie LEMOZY) le 26 janvier, sur une demi-journée,
- rencontre avec la DREAL (Alexandre DUMAITRE) le 27 janvier, sur une journée.

II. Autres actions

Certaines actions ne rentrent pas dans le cadre des actions présentées précédemment, et sont donc classées en "divers" dans la répartition du temps de travail de l'animatrice. Ce peut être l'encadrement de stagiaire, l'achat de matériel, les visites médicales obligatoires…

L'administratif propre à la structure porteuse fait également partie de ces autres actions, ainsi que la rédaction de ce présent bilan et les demandes de subventions associées.

Ces actions représentent 116 heures de travail pour l'année 2016, soit 7 % du temps de travail.

H. Synthèse

I. Répartition du temps de travail

L'animation du site Natura 2000 de la Gélise concerne un temps plein.

En 2016, l'accent a été mis sur les actions de communication et de sensibilisation et sur la contractualisation auprès des agriculteurs. L'animation de réseau, l'amélioration des connaissances et l'aide technique occupent également une part non négligeable du travail de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise.

Le temps de travail présenté ci-dessous correspond à la période du 1er janvier au 9 décembre 2016, date à laquelle les comptes ont été arrêtés.

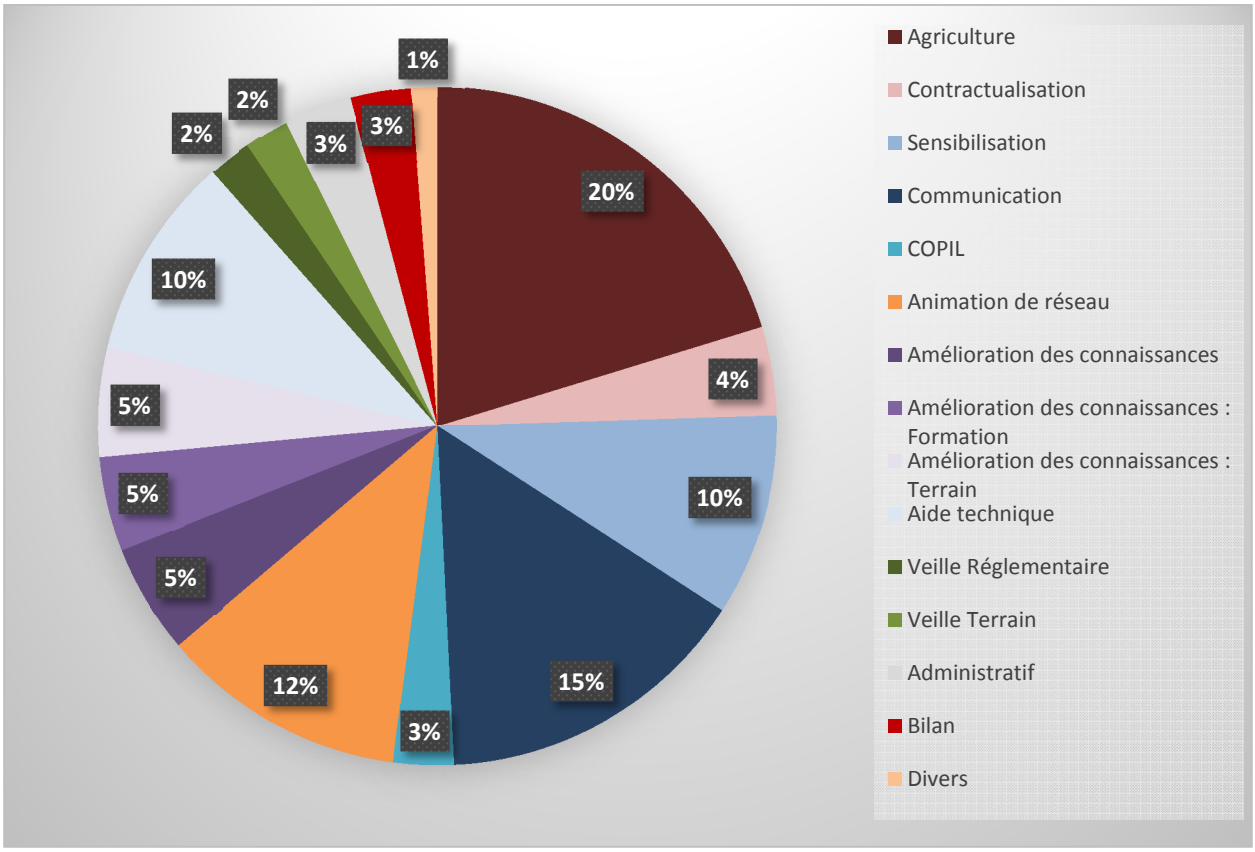

Mission	Temps en heures
Agriculture	317,5
Contractualisation	66
Sensibilisation	151,5
Communication	236
COPIL	45
Animation de réseau	183,5
Amélioration des connaissances	81,5
Amélioration des connaissances : Formation	70,5
Amélioration des connaissances : Terrain	82

Mission	Temps en heures
Aide technique	152,5
Veille Réglementaire	32
Veille Terrain	33
Administratif	51
Bilan	45
Divers	19,5

II. Avis global sur les actions menées

Les actions menées en 2016 sont en cohérence avec le programme prévisionnel établit.

Les actions de communication et de sensibilisation occupent la majeure partie du temps de travail de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise (25 %). En effet, l'animation ayant débuté en 2016, cette mission est indispensable pour faire connaître le site et pour sensibiliser les acteurs, les partenaires, le grand public et les scolaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

Viennent ensuite les actions concernant la contractualisation avec les agriculteurs. Là encore, cette mission occupe une part importante du temps de travail (22 %), avec l'élaboration du PAEC, la prise de contact avec les agriculteurs, et les actions de contractualisation proprement dites (diagnostic d'exploitation, choix des MAEC…).

Les actions d'amélioration des connaissances occupent une part non négligeable (15 % environ) du temps de travail de l'animatrice Natura 2000 du site de la Gélise. S'agissant de la première année d'animation, ceci est tout à fait normal.

L'animation de réseau et l'aide technique viennent ensuite, occupant respectivement 12 et 10 % du temps de travail, ce qui paraît également cohérent.

La préparation et l'animation de la réunion du comité de pilotage occupe tout de même 3 % du temps de travail, ce qui est assez conséquent pour une seule réunion. Toutefois, la mise à jour de la liste des membres du comité de pilotage ainsi que la préparation des publipostages a pris beaucoup de temps et ce poste nécessitera certainement moins de temps dans les années à venir.

III. Avis global sur les résultats obtenus

En 2016 :

- 20 agriculteurs (sur les 104 concernés par le site Natura 2000 de la Gélise) ont participé à des réunions d'information, 16 ont été rencontrés individuellement et 8 se sont engagés dans une/des MAEC, pour une surface de 100 hectares environ.
- 1 charte a été signée, pour une surface d'environ 4 hectares.
- 1 site Internet a été créé et est mis à jour régulièrement.
- 1 plaquette d'information a été largement diffusée, ainsi que 1 lettre Natura 2000.
- des articles, d'une part dans le magazine "l'Echo de la Gélise", d'autre part dans certains bulletins municipaux (Saint-Pé-Saint-Simon, Noulens…) ont été diffusés.

- 4 randonnées nature ont été mises en place, touchant environ 40 personnes.
- 2 animations de stands ont été effectuées, touchant environ 50 personnes.
- 1 participation à un conseil municipal a permis d'informer environ 10 personnes à la démarche Natura 2000.
- 3 établissements scolaires, soit environ 120 élèves, ont bénéficié d'actions de sensibilisation à la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.
- 18 communes ont été informées de la démarche Natura 2000 soit lors de réunions d'information, soit lors de rencontres individuelles ; toutes (les 28 qui sont concernées par le site Natura 2000 de la Gélise) ont été informées par e-mail.
- 12 propriétaires ont été rencontrés pour une aide technique sur un projet ou sur une évaluation d'incidence.
- 1 réunion du comité de pilotage a été menée, touchant 32 personnes.
- 1 réunion du groupe de travail Agriculture a été organisée, touchant 6 personnes.
- 3 réunions avec les services de l'Etat ont eu lieu, permettant à l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise de rencontrer tous les chargés de la mission Natura 2000 au sein des DDT(M) concernées et de la DREAL ; des échanges par mail ou par téléphone ont lieu très régulièrement avec ces personnes.

Ces chiffres correspondent à la première année d'animation, aucune comparaison avec d'autres années ne peut être effectuée, mais il semble que les résultats obtenus soient tout à fait satisfaisants et encourageants pour les années à venir.

IV. Perspectives pour l'animation future

La ligne de conduite adoptée sera certainement la même pour l'animation future.

La contractualisation occupera sans doute un peu plus de place dans le temps de travail de l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise, ainsi que les actions de sensibilisation. Le temps passé aux actions de communication et d'amélioration des connaissances tendra certainement à baisser.

Se conférer au programme prévisionnel d'action pour plus de détails.